

Régularisation Paie

Au niveau de la paie, la codification est quasi correcte.

Il faut tout de même régulariser la cotisation de prévoyance.

En effet, le PERECO ne doit pas alimenter la cotisation de prévoyance.

De ce fait, nous pouvons en effet corriger l'historique de la rubrique itérative B_COT_PREV sur mars 2023.

La régularisation automatique des tranches régularisera automatiquement les cotisations au niveau annuelle.

Après si le souhait est d'appliquer le fait générateur car il s'agit d'erreur de paie, cela est un peu plus compliqué car cela signifie qu'il faut simuler un recalcul de paie du mois de mars et régulariser l'ensemble de la population au niveau de la cotisation prévoyance.

Si la régularisation au niveau de la paie se fait, la DSN reprendra ce qui est en paie.

Revision #1

Created 20 June 2023 15:30:15

Updated 20 June 2023 15:37:00